

Dans l'enseignement, la perspective de trois jours de carence en cas d'arrêt maladie ne passe pas

Alors que les professeurs sont moins souvent absents que la moyenne des fonctionnaires et des salariés du privé, le projet soutenu par le ministre de la fonction publique, Guillaume Kasbarian, leur paraît injuste. Et dangereux, pour un métier dont l'attractivité est déjà en berne.

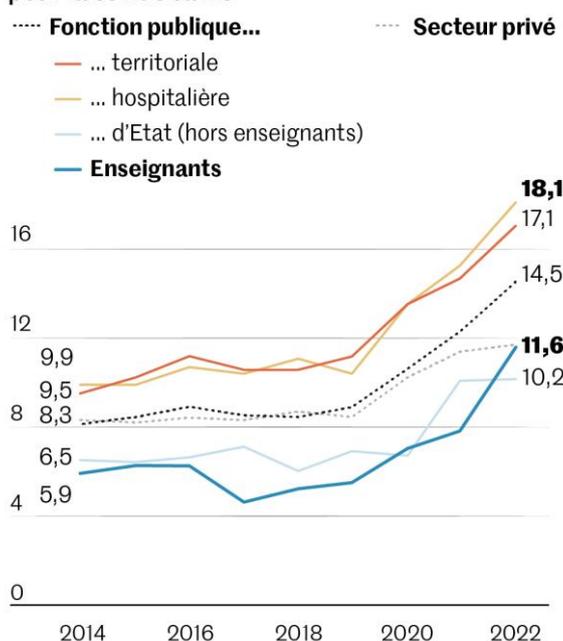
Par Eléa Pommiers

Depuis que le ministre de la fonction publique, Guillaume Kasbarian, a annoncé sa volonté de durcir le régime d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires, le 27 octobre, la question l'assaille : « *Comment je vais faire, si je tombe malade ?* » Alors que le gouvernement devrait introduire sa réforme par voie d'amendements au projet de loi de finances 2025 lors de la reprise des débats sur le budget à l'Assemblée nationale, mardi 5 novembre, Christel (les personnes citées par leur prénom ont requis l'anonymat), professeure des écoles dans les Bouches-du-Rhône, fait ses calculs.

Durant l'année scolaire 2023-2024, l'enseignante de 48 ans a contracté une mononucléose infectieuse, avec laquelle elle a travaillé jusqu'à ce que la fièvre l'oblige à rester chez elle. « *J'ai été arrêtée deux jours avant les vacances, malade durant les deux semaines de congés scolaires, puis je suis revenue, et j'ai dû m'arrêter de nouveau quatre jours parce que j'ai enchaîné sur une pneumopathie* », détaille-t-elle.

Le corps enseignant moins absent que la moyenne de la fonction publique

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé



Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2023

Infographie Le Monde

Ses deux arrêts en un mois lui ont coûté deux jours de carence, selon le régime actuel, soit environ 150 euros. Avec trois jours de carence par arrêt puis une indemnisation abaissée à 90 % de son salaire, comme le souhaite le gouvernement, sa rémunération de 2 200 euros aurait été amputée de près de 400 euros. « *Etre malade m'aurait empêché de finir le mois* », lâche-t-elle, « *dépitée* » par la mesure.

Loin du « fléau » dénoncé par le gouvernement

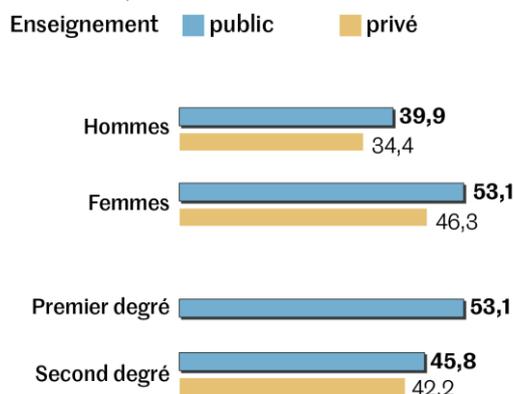
Le projet gouvernemental, présenté comme la réponse à un « *absentéisme* » des fonctionnaires, a révolté les organisations syndicales de la fonction publique, qui ont unanimement dénoncé une mesure « *scandaleuse* ». Chez les enseignants, qui représentent presque un cinquième des fonctionnaires, elle fait l'effet d'une bombe. « *Ça faisait longtemps que nous n'avions pas reçu autant de messages spontanés de la part de collègues qui expriment, parfois violemment, leur colère et leur sentiment d'injustice face à cette mesure qui s'attaque à notre sens du service public* », témoigne Sophie Vénétitay, à la tête du premier syndicat du secondaire, le SNES-FSU

Parmi les professeurs, les mots ont choqué autant que la sévérité de la mesure politique. « *L'absentéisme, on sait ce que c'est, on remplit des dossiers pour des élèves qui le pratiquent en séchant les cours à répétition*, cingle Géraldine Duboz, enseignante d'histoire-géographie en collège dans l'est de la France. *Laisser entendre qu'un enseignant ou un fonctionnaire absent est dans le même état d'esprit est insupportable.* »

Les enquêtes sur les arrêts maladie des professeurs dessinent une réalité loin du « *fléau* » avancé par Guillaume Kasbarian. Selon les chiffres du ministère de l'éducation nationale, environ la moitié des enseignants sont concernés chaque année par au moins un arrêt maladie ordinaire, davantage les femmes que les hommes, et plus souvent en éducation prioritaire, ou parmi les enseignants qui exercent en tant que remplaçants ou sur plusieurs établissements.

Les femmes plus concernées par les arrêts maladie

Proportion d'agents ayant eu au moins un congé maladie ordinaire pour l'année scolaire 2021-2022, en %



Une « culpabilité de l'absence »

Mais, d'après une « [revue de dépenses](#) » réalisée en juillet par l'inspection générale des finances et par celle des affaires sociales, sur dix ans, le corps enseignant (comme le reste des fonctionnaires d'Etat) est bien moins absent que la moyenne de la fonction publique et du secteur privé. Leurs jours d'absence pour raison de santé ont augmenté entre 2019 et 2022, pour atteindre 11,6 jours, soit le même niveau que les salariés du privé. Aucune étude n'a été menée par l'Etat employeur pour comprendre les raisons de cette augmentation, et notamment pour évaluer l'effet de la pandémie de Covid-19, à l'origine des deux tiers de la hausse des arrêts dans le privé sur la période. La courbe s'est, quoi qu'il en soit, infléchi en 2023.

« On vit avec la culpabilité de l'absence, parce qu'on sait qu'on n'est pas ou mal remplacés, s'indigne Jocelyne, professeure des écoles depuis trente ans dans l'Orne. On essaye d'éviter ça au maximum pour les élèves, les collègues, les parents. Quand on s'arrête, c'est vraiment qu'on n'a plus le choix. » Comme la plupart de ses collègues interrogés, elle assure être de nombreuses fois venue travailler malade.

Pour les enseignants, le projet du gouvernement sur les arrêts maladie de la fonction publique passe d'autant plus mal que l'exercice même de leurs fonctions les place en situation de vulnérabilité face aux maladies ordinaires, sans la flexibilité de pouvoir poser une journée de congé ou de RTT ni de pratiquer le télétravail pour éviter les jours de carence.

Nombre de congés pour raison de santé par mois, en milliers

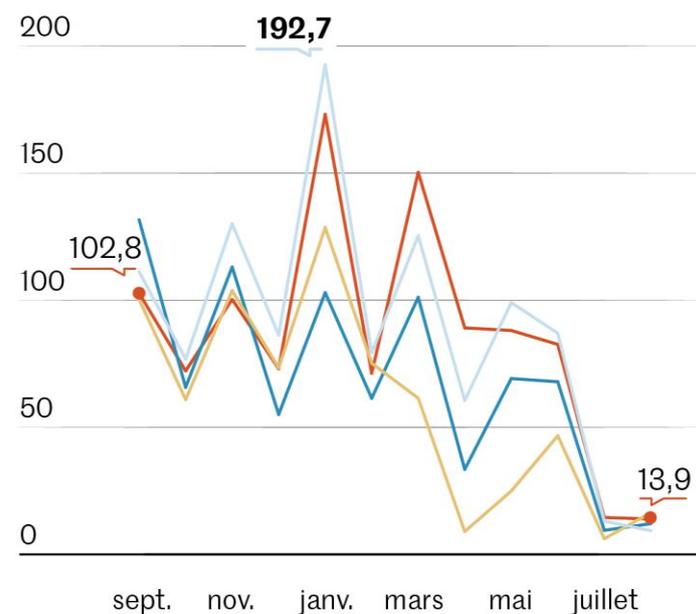
Année scolaire

— 2016-2017

— 2020-2021

— 2019-2020

— 2021-2022



Source : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance Infographie *Le Monde*

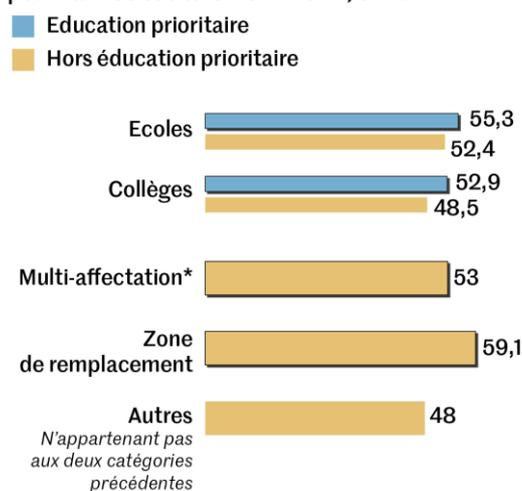
« Nous sommes enfermés toute la journée dans des salles pas très grandes avec vingt-cinq ou trente enfants qui viennent parfois malades, toussent, se mouchent, vomissent... C'est presque impossible d'échapper aux maladies en travaillant, et on va nous punir pour ça ! », s'insurge Florence Rémy-Thomas, qui enseigne en maternelle depuis 1996. Plusieurs de ses collègues mentionnent en outre la problématique des salles mal ou pas ventilées, ou de l'absence de chauffage. Dans leur « revue des dépenses », les inspections générales notaient que les courbes d'absences des enseignants connaissent un pic entre décembre et mars, « période la plus sévère en termes d'épidémiologie ».

De la provocation »

A cela s'ajoutent une dégradation des conditions de travail et une augmentation des risques psychosociaux constatée dans les bilans de la santé et de la sécurité au travail, dans un ministère qui ne compte que 77 médecins du travail pour 1,2 million d'agents. « Avec l'intensification du travail, les conséquences sur la santé des enseignants de l'inclusion des enfants en situation de handicap sans moyens suffisants, des collègues craquent de plus en plus », souligne Guislaine David, cosecrétaire générale du SNUipp-FSU. « Imposer de telles restrictions sur l'indemnisation des congés maladie sans améliorer les conditions de travail, c'est de la provocation », fustige aussi Catherine Nave-Bekhti, de la CFDT Education formation recherche publique.

Davantage d'arrêts maladie dans l'éducation prioritaire et parmi les remplaçants

Proportion d'agents du secteur public ayant eu au moins un congé maladie ordinaire pour l'année scolaire 2021-2022, en %



* Enseignants ayant des affectations dans plusieurs écoles ou établissements différents, hors enseignants en zone de remplacement

Source : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance | Infographie Le Monde

Si le gouvernement fait valoir que sa mesure consiste à aligner la fonction publique sur les règles qui prévalent dans le privé, aucun enseignant n'ignore que les jours de carence sont couverts par l'employeur pour les deux tiers des salariés. Les agents de l'éducation nationale ne peuvent en outre pas compter sur une indemnisation des jours de carence par leur mutuelle – dont la prise en charge à 50 % par l'Etat employeur, comme c'est le cas dans le privé depuis 2016, a par ailleurs été reportée d'un an à 2026, alimentant encore la colère

Outre les conséquences financières pour les agents de l'éducation nationale, dont les salaires sont moins élevés que leurs collègues de même catégorie dans la fonction publique, et les inégalités, notamment entre hommes et femmes, que la mesure risque d'amplifier, les représentants des enseignants s'inquiètent des effets de cette annonce sur l'attractivité des métiers. *« Ces décisions alimentent un sentiment d'injustice qui va continuer d'écœurer la profession et de faire fuir les gens, redoute Elisabeth Allain-Moreno, à la tête du SE-UNSA. Au regard de l'ampleur de la crise de recrutement, c'est complètement inconscient. »*

Plusieurs professeurs interrogés évoquent d'ailleurs le *« coup de trop »*. *« Ça m'a achevé »,* confie ainsi Géraldine Duboz, l'enseignante d'histoire-géographie, qui a décidé de se désengager de plusieurs missions. *« J'ai accepté pendant des années d'en faire plus sans être payée, revalorisée, là ce n'est plus possible »,* tranche-t-elle. Florence Rémy-Thomas, elle, cherche *« une issue »*. *« La réforme des retraites m'avait déjà fait mal, j'aime mon métier mais je sais que je ne pourrai pas tenir jusqu'au bout dans ces conditions »,* regrette-t-elle. Dans les salles des professeurs au retour des vacances scolaires, lundi matin, ils étaient nombreux à exprimer la même détresse.

Eléa Pommiers